



**DECLARATION  
WORKING TOGETHER FOR BIODIVERSITY,  
PROTECTION OF NATURAL AREAS  
AND THE FIGHT AGAINST CLIMATE CHANGE**

**DECLARATION  
AGIR ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ,  
LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS  
ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Referring to the decision by the General Assembly of the United Nations to declare 2010 International Year of Biodiversity;

Referring to the undertaking given by states which have signed the Rio Convention on Biological Diversity (1992) to curb biodiversity loss by 2010;

Referring to the work carried out by the Parties to the Convention on the conservation of European wildlife and natural habitats (Bern, 1979), whose 30th anniversary the Council of Europe has just celebrated;

Referring to the recommendations adopted by the Parliamentary Assembly and the Congress of Local and Regional Authorities;

Bearing in mind that the right to a healthy environment is an integral part of human rights and referring to Recommendation 1885 (2009) of the Parliamentary Assembly on the drafting of an additional protocol to the European Convention on Human Rights concerning the right to a healthy environment;

Referring to INGOs' efforts to improve the state of biodiversity and to propose practical solutions on the ground;

Noting that all the scientific reports on the state of biodiversity in Europe and beyond are of an alarming nature and indicate that biological diversity is increasingly being eroded;

Underlining the crucial importance of biodiversity for humanity, notably as regards the services provided by ecosystems, in particular water, food and medicinal plants;

Emphasising the role played by healthy ecosystems in moderating the effects of climate change;

Noting that the scientific reports on climate change agree on the urgent need for effective measures to reduce greenhouse gas emissions;

Noting that the Copenhagen Conference held in December 2009 was a key step in a long-term process whose successful outcome must be based on specific, permanent commitments by the various Parties;

Noting that biodiversity loss and climate change are the two main global environmental problems caused by man in the world today and that these two problems are interconnected in a multitude of ways;

The Parliamentary Assembly, the Congress of Local and Regional Authorities and the Conference of INGOs of the Council of Europe

1. Endeavour, each within their own competencies and specific fields of action, to work together to:

- improve the state of biodiversity and reduce greenhouse gas emissions by promoting an adapted lifestyle and a change of the policies concerned, encouraging innovation and the development of clean technologies, as well as the careful management of land and natural resources;

Rappelant la décision de l'Assemblée générale des Nations-Unies de déclarer l'année 2010 Année Internationale de la Biodiversité ;

Rappelant l'engagement des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique de Rio (1992) d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici l'an 2010 ;

Rappelant les travaux réalisés par les Parties à la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979) dont le Conseil de l'Europe vient de commémorer le 30e anniversaire ;

Rappelant les recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ;

Gardant à l'esprit que le droit à un environnement sain fait partie intégrante des droits de l'homme et rappelant la Recommandation 1885 (2009) de l'Assemblée parlementaire sur l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit à un environnement sain ;

Rappelant les travaux menés par les OING pour améliorer l'état de la biodiversité et proposer des solutions concrètes sur le terrain ;

Constatant que tous les rapports scientifiques sur l'état de la biodiversité en Europe et dans le monde sont alarmants et attestent d'une érosion croissante de la diversité biologique ;

Soulignant l'importance vitale de la biodiversité pour l'humanité, notamment pour les services rendus par les écosystèmes et en particulier, l'eau, l'alimentation, les plantes médicinales ;

Insistant sur le rôle modérateur des effets du changement climatique par les écosystèmes en bonne santé ;

Constatant que les rapports scientifiques sur le changement climatique concluent à l'urgence de mesures effectives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

Soulignant que la Conférence de Copenhague qui s'est tenue en décembre 2009 constituait une étape essentielle dans un processus à long terme dont la réussite doit impérativement aboutir à des engagements concrets et permanents des différentes Parties ;

Constatant que la perte de la biodiversité et le changement climatique sont les deux problèmes environnementaux majeurs induits par l'homme dans le monde d'aujourd'hui et gardant à l'esprit les interactions multiples entre ces deux phénomènes ;

L'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe :

1. S'engagent, chacun avec ses compétences et ses spécificités, à œuvrer ensemble pour :

- améliorer l'état de la biodiversité et réduire les émissions de gaz à effet de serre en promouvant un mode de vie adapté et un changement des politiques concernées, en favorisant l'innovation et le développement des technologies propres, ainsi que le ménagement du territoire et des ressources naturelles ;

- develop synergies between the protection of biodiversity and climate, notably by promoting actions that protect woodlands, grasslands and wetlands and a resolved development of renewable energies;
  - work in close partnership and exchange best practice;
2. Work to ensure, within their various bodies, that natural heritage activities, including monitoring the Bern Convention and the European Landscape Convention, remain a priority for the Council of Europe.
  3. Urgently request the Committee of Ministers to invite the governments of Council of Europe member states:
    - to acknowledge that the right to a healthy environment is an integral part of human rights and take the necessary measures to ensure its translation into positive law;
    - to frame and provide appropriate funding for policies and practical measures to protect and improve biodiversity, restore the functioning of degraded ecosystems, adapt to climate change and mitigate the anthropic impact on climate change factors, at the level of both the urban and the rural environment;
    - to combat in particular factors in the destruction or degradation of ecosystems and to protect or restore ecological continuity, in particular, by creating protected areas, ecological corridors and green/blue belts;
    - to build the necessary biodiversity protection measures into sectoral policies and spatial planning;
    - to promote a truly sustainable use of renewable energy sources and avoid 'green-wash';
    - to consider the heritage value of ecosystem services when drawing up policies, programmes and measures to be adopted;
    - to ensure that measures adopted reflect the need for territorial and social cohesion at both European and global level and that solidarity between North and South, rich and poor, find expression in equitable policies and measures based on the concept of public good;
    - to invite public authorities and economic decision-makers to add an ethical dimension to their policies.

Strasbourg, 28 April 2010

President  
of the Parliamentary Assembly  
of the Council of Europe

President a.i. of the Congress  
of Local and Regional Authorities  
of the Council of Europe

President  
of the Conference  
of INGOs of the Council of Europe

Mevlüt Çavuşoğlu

Ian Micallef

Jean-Marie Heydt

- développer des synergies entre la protection de la biodiversité et du climat, notamment par la promotion d'actions de protection des espaces boisés, des formations herbeuses et des zones humides existantes et le développement résolu des énergies renouvelables;
  - travailler en étroite concertation et échanger les meilleures pratiques.
2. Oeuvrent au sein de leurs différentes instances pour faire en sorte que les activités relatives au patrimoine naturel, notamment le monitoring de la Convention de Berne et la Convention européenne du paysage, restent une priorité du Conseil de l'Europe.
3. Demandent instamment au Comité des Ministres d'inviter les Gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à:
- reconnaître le droit à un environnement sain comme partie intégrante des droits de l'homme et prendre les mesures nécessaires à son inscription dans le droit positif ;
  - élaborer et financer de manière adéquate les politiques et les mesures concrètes de conservation et d'amélioration de la biodiversité, de restauration du fonctionnement des écosystèmes dégradés, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des impacts anthropiques sur l'évolution climatique, et ce aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ;
  - lutter en particulier contre les facteurs de destruction ou de dégradation du bon fonctionnement des écosystèmes, protéger ou restaurer la continuité écologique, notamment par les aires protégées, les couloirs écologiques et les ceintures vertes et bleues;
  - intégrer dans les politiques sectorielles et d'aménagement du territoire les mesures nécessaires à la préservation de la biodiversité ;
  - promouvoir un véritable usage durable des ressources issues des énergies renouvelables afin d'éviter les « éco-blanchiments » ;
  - considérer la valeur patrimoniale des services écosystémiques dans l'élaboration des politiques, programmes et mesures à prendre ;
  - tenir compte de la nécessaire cohésion territoriale et sociale tant au niveau européen que planétaire et ainsi traduire la solidarité entre Nord et Sud, riches et pauvres, par des politiques et des mesures équitables fondées sur la notion de bien public ;
  - inviter les pouvoirs publics et les décideurs économiques à intégrer une dimension éthique dans les politiques menées.

Strasbourg, le 28 avril 2010

Président  
de l'Assemblée parlementaire  
du Conseil de l'Europe

Président a.i. du Congrès  
des pouvoirs locaux et régionaux  
du Conseil de l'Europe

Président  
de la Conférence  
des OING du Conseil de l'Europe

Mevlüt Çavuşoğlu

Ian Micallef

Jean-Marie Heydt